

# Rapport d'Audit de Protection Patrimoniale

Étude de Monsieur et Madame X

#### **Votre situation** Votre famille

Données Personnelles

Vous

Votre conjoint

Monsieur Né(e) le :

Vous avez élevé 2 enfants

Votre adresse

Vos coordonnées :

Privé :

Professionnel :

Email:

Madame Né(e) le :

Vous avez élevé 2 enfants

Votre adresse

Vos coordonnees :

Privé :

Professionnel : Portable :

Email:

Vous êtes mariés depuis 29 ans sous le régime de Comm. légale réduite aux acquêts. Vous n'avez pas fait de donation au dernier vivant. Vous n'avez pas fait de testament. Votre zone géographique est Métropole.

#### De votre union sont nés

Vos enfants et petits-enfants

Civilité	Nom/Prénom	Date naissance	Qualité	Est enfant
Madame	Marie	11/06/1996	Enfant	Couple
Madame	Julie	27/05/1999	Enfant	Couple

Aucune donation effectuée à ce jour



Votre situation

Vos objectifs

Nos préconisations patrimoniales

Nos solutions financières

#### Votre situation Détail du Patrimoine

Tableau actif

	TOTAL ACTIF	Madame	COMMUN
Immobilier	1 040 000 €		1 040 000 €
Immobilier locatif	240 000 €		240 000 €
Résidence principale	800 000 €		800 000 €
Financier	1 503 889 €	130 575 €	1 373 314 €
PEL	130 575 €	130 575 €	
CEL	8 314 €		8 314 €
Compte titre	188 572 €		188 572 €
Assurance Vie	315 543 €		315 543 €
Livret A	34 902 €		34 902 €
Compte sur livret	64 098 €		64 098 €
PEA Bancaire	6 216 €		6 216 €
LDD	26 131 €		26 131 €
Compte courant	570 065 €		570 065 €
PEE	159 473 €		159 473 €
TOTAL	2 543 889 €	130 575 €	2 413 314 €

Votre situation

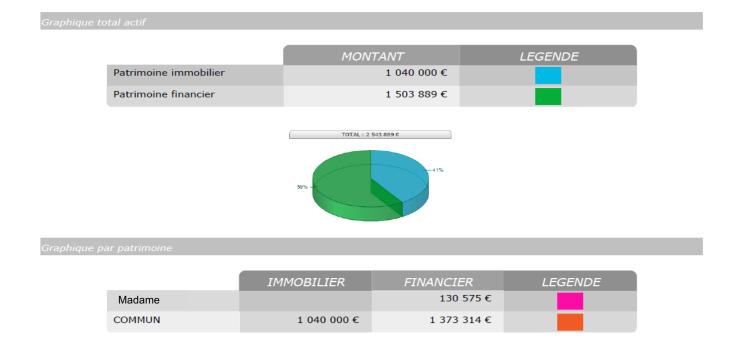
Vos objectifs

Nos préconisations patrimoniales

Nos solutions financières



### Votre situation Synthèse du Patrimoine



Votre situation

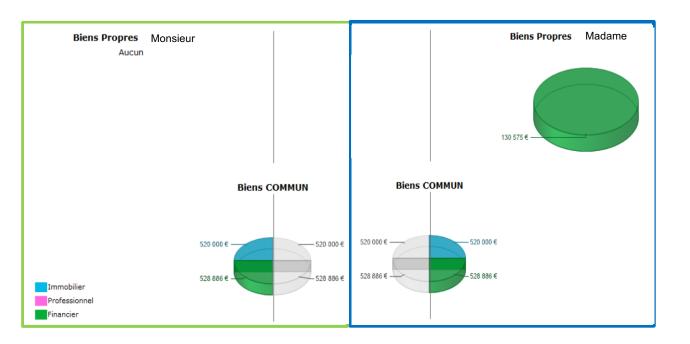
Vos objectifs

Nos préconisations patrimoniales

Nos solutions financières



#### **Votre situation** Transmission du Patrimoine





Vos objectifs

Nos préconisations patrimoniales

Nos solutions financières



#### **Votre situation** Transmission du Patrimoine

#### Selon l'ordre du décès : 1er décès de Monsieur

HERITAGE SANS D	ONATION E	ENTRE EPOUX					
		leur brute strimoniale	Valeur fiscale	Capitaux décès hors prév.	Droits de succession	Estimation Frais de notaire	Valeur nette patrimoniale
Option du conj	oint surv	vivant : 100% l	Usufruit				
Madame	USU	1 048 886 €	0 €	206 115 €	0 €	5 592 €	1 043 294 €
Marie	NP	524 443 €	254 332 €	0 €	29 061 €	2 796 €	492 586 €
Julie	NP	524 443 €	254 332 €	0 €	29 061 €	2 796 €	492 586 €
Option du conj	oint surv	vivant : 1/4 Ple	ine propriété				
Madame	PP	262 221 €	0 €	206 115 €	0 €	2 796 €	259 425 €
Marie	PP	393 332 €	381 499 €	0 €	54 494 €	4 194 €	334 644 €
Julie	PP	393 332 €	381 499 €	0 €	54 494 €	4 194 €	334 644 €

#### Transmission au second décès : de Madame

		leur brute trimoniale	Valeur fiscale	Capitaux décès hors prév.	Droits de succession	Estimation Frais de notaire	Valeur nette patrimoniale
Option du d	onjoint surv	vivant : 100% (	Usufruit				
Marie	PP	689 992 €	724 631 €	54 714 €	130 351 €	7 362 €	552 279 €
Julie	PP	689 992 €	724 631 €	54 714 €	130 351 €	7 362 €	552 279 €
Option du c	onjoint surv	vivant : 1/4 Ple	ine propriété				
Marie	PP	822 500 €	863 695 €	54 714 €	172 071 €	8 725 €	641 704 €
Julie	PP	822 500 €	863 695 €	54 714 €	172 071 €	8 725 €	641 704 €



Votre situation

Vos objectifs

Nos préconisations patrimoniales

Nos solutions financières



#### **Votre situation** Transmission du Patrimoine

#### En ordre inversé : 1er décès de Madame

HERITAGE SANS	DONATION	ENTRE EPOUX					
		aleur brute atrimoniale	Valeur fiscale	Capitaux décès hors prév.	Droits de succession	Estimation Frais de notaire	Valeur nette patrimoniale
Option du co	njoint sur	vivant : 100%	Usufruit				
Monsieur	USU	1 179 461 €	0 €	109 428 €	0 €	5 017 €	1 174 444 €
Marie	NP	589 730 €	346 330 €	0 €	47 460 €	3 762 €	538 508 €
Julie	NP	589 730 €	346 330 €	0 €	47 460 €	3 762 €	538 508 €
Option du co	njoint sur	vivant : 1/4 Ple	ine propriété				
Monsieur	PP	294 865 €	0 €	109 428 €	0 €	3 135 €	291 730 €
Marie	PP	442 298 €	432 913 €	0 €	64 777 €	4 703 €	372 818 €
Julie	PP	442 298 €	432 913 €	0 €	64 777 €	4 703 €	372 818 €

#### Transmission au second décès : de Monsieur

HERITAGE SANS	DONATION E	NTRE EPOUX					
		leur brute trimoniale	Valeur fiscale	Capitaux décès hors prév.	Droits de succession	Estimation Frais de taire	Valeur nette patrimoniale
Option du co	onjoint surv	ivant : 100% l	Jsufruit				
Marie	PP	576 648 €	605 606 €	103 058 €	99 316 €	6 181 €	471 151 €
Julie	PP	576 648 €	605 606 €	103 058 €	99 316 €	6 181 €	471 151 €
Option du co	onjoint surv	ivant : 1/4 Ple	ine propriété				
Marie	PP	725 022 €	761 351 €	103 058 €	141 367 €	7 713 €	575 942 €
Julie	PP	725 022 €	761 351 €	103 058 €	141 367 €	7 713 €	575 942 €

Votre situation

Vos objectifs

Nos préconisations patrimoniales

Nos solutions financières

#### Votre projet de vie :

- Vous disposez de liquidités a replacer pour un montant compris entre 280 000 et 300 000 €.
- D'ici 2 à 3 ans vous envisagez d'investir dans une résidence secondaire dans le sud de la France pour un montant estimé à 1 Million d'euros.

#### Vous souhaitez placer ces sommes : Par ordre de priorité

- **1.** Vous souhaitez pouvoir disposer de la disponibilité de votre capital pour l'achat de la résidence secondaire.
- 2. De protéger et le transmettre au mieux des intérêts de la famille, à la fois protéger le conjoint survivant en lui laissant la main sur les capitaux mais aussi favoriser et organiser la transmission aux enfants.



Vos objectifs

Nos préconisations patrimoniales

Nos solutions financières



Dans le cadre de votre protection mutuelle , nous vous invitons à vous rapprocher de votre notaire :

Pour envisager une mise en place d'une donation entre époux.

<u>La donation entre époux</u>, réservée aux couples mariés, est une solution simple et intéressante notamment en présence d'enfants car elle offre tout d'abord de nombreuses possibilités et une certaine **liberté pour le conjoint survivant, dont la part de succession est augmentée.** 

Votre situation

Vos objectifs

Nos préconisations patrimoniales

Nos solutions financières



Nous vous invitons à vous rapprocher de votre notaire :

- Pour envisager les donations des parts en nue propriété à vos enfants sur la résidence principale. Nous vous proposons de sécuriser cette donation en y incluant une obligation de remploi de fonds.
  - Valeur des parts en pleine propriété : 800 000 € détenus en commun,
  - □ Valeur en pleine propriété pour Monsieur = 400 000 €,
  - Valeur en pleine propriété pour Madame = 400 000 €.

Application de l'art 669 du CGI pour la détermination de la valeur de l'usufruit.

fonction de l'âge de l'usufrui		
Age de l'usufruitier	Valeur de l'usufruit	Valeur de la nue-propriété
Moins de 21 ans	90 %	10 %
De 21 à 30 ans	80 %	20 %
De 31 à 40 ans	70 %	30 %
De 41 à 50 ans	60 %	40 %
De 51 à 60 ans	50 %	50 %
De 61 à 70 ans	40 %	60 %
De 71 à 80 ans	30 %	70 %
De 81 à 90 ans	20 %	80 %
91 ans et plus	10 %	90 %



Vos objectifs

Nos préconisations patrimoniales

Nos solutions financières



Monsieur, né le \_/\_/\_, vous avez actuellement 62 ans.

En application du barème de l'art 669 du CGI.

La valeur de votre usufruit est de 40% de la pleine propriété soit 160 000 €. Par déduction la valeur de la nue-propriété est de 240 000 €.

Madame, née le \_/\_/\_, vous avez actuellement 58 ans.

En Application du barème de l'art 669 du CGI.

La valeur de votre usufruit est de 50% de la pleine propriété soit 200 000 €.

Par déduction de la valeur de la nue propriété est de 200 000 €.

Avec l'application de l'abattement de 100 000 € par parents, cela n'entrainera aucun coût fiscal hormis les frais d'acte et d'enregistrement pour la donation de Madame.

Pour la donation de Monsieur après abattement le coût hors frais d'acte et d'enregistrement sera de 2 194 € par enfant.

Votre situation

Vos objectifs

Nos préconisations patrimoniales

Nos solutions financières



Vous avez également la possibilité de donner 31 865 € par parent et par enfant selon l'article 790 G du code général des impôts tous les 15 ans.

Cette exonération est subordonnée à la double condition qu'au jour de la transmission :

- le donateur soit âgé de moins de 80 ans,
- le donataire soit âgé de 18 ans révolus ou ait fait l'objet d'une mesure d'émancipation.

Pour être exonérés, les dons doivent être déclarés ou enregistrés par le donataire dans le délai d'un mois qui suit la date du don.

Cela concerne les donations de sommes d'argent en pleine propriété.

#### Présent d'usage

Le présent d'usage est un cadeau que vous faites lors d'un événement familial (cadeau d'anniversaire par exemple).

Sa valeur doit être raisonnable, c'est-à-dire proportionnée à l'état de votre fortune.



Votre situation

Vos objectifs

Nos préconisations patrimoniales

Nos solutions financières

#### Nos solutions financières

Nous vous proposons:

- La souscription au nom de Monsieur et Madame d'un contrat Terre de Vie II à hauteur du solde après déduction de la prise en charge des frais de donation et des donations exceptionnelles aux enfants soit 168 152 €.
  - Mise en place d'une clause bénéficiaire démembrée vous permettant une double protection et une transmission organisée à la fois à votre épouse et à vos enfants dans les conditions fiscales avantageuses de l'assurance vie.
- Nous vous proposons d'ouvrir un contrat Terre de Vie II au nom des enfants pour réceptionner les donations.
- Nous vous invitons à modifier la clause bénéficiaire des contrats XXX soit en utilisant la clause démembrée ou en complément la clause à option.
- ❖ Et mettre en place sur les contrats XXX une clause directement au profit des enfants .



Vos objectifs

Nos préconisations patrimoniales

Nos solutions financières



### **Synthèse**

# Avantages de la mise en place de votre nouvelle organisation patrimoniale

- 1. Ouverture d'un contrat Terre de Vie II au nom de Monsieur et Madame avec 168 152 € : clause démembrée.
- 2. Ouverture d'un contrat Terre de Vie II au nom de chaque enfant pour placer le fruit des donations soit 63 730 € chacun.
- 3. Modification des clause bénéficiaires de vos contrats d'assurance vie XXX au profit des enfants.
- 4. Modification des clause bénéficiaires de vos contrats d'assurance vie XXX avec une clause à option.
- 5. Donation de la nue- propriété de la résidence principale.
- 6. Mise en place d'une donation entre époux.



- A. Transmission à moindre frais et organisée
- B. Protection renforcée du conjoint survivant
- C. Diversification des avoirs

Votre situation

Vos objectifs

Nos préconisations patrimoniales

Nos solutions financières



# Synthèse: Transmission du Patrimoine après mise en place de notre organisation

Selon l'ordre du décès : 1er décès de Monsieur

HERITAGE AVEC	DONATION EN	TRE EPOUX 🕡					
		eur brute rimoniale	Valeur fiscale	Capitaux décès hors prév.	Droits de succession	Estimation Frais de notaire	Valeur nette patrimoniale
Option du co	njoint survi	vant : 100% l	Jsufruit				
Madame	USU	498 885 €	0 €	344 344 €	0 €	2 753 €	496 132 €
Marie	NP	249 443 €	130 957 €	12 779 €	4 386 €	1 377 €	243 680 €
Julie	NP	249 443 €	130 957 €	12 779 €	4 386 €	1 377 €	243 680 €
Option du co	njoint survi	vant : 3/4 Usı	ıfruit et 1/4 Ple	eine propriété			
Madame	U+P	498 885 €	0 €	344 344 €	0 €	3 441 €	495 444 €
Marie	NP	187 082 €	98 218 €	12 779 €	0 €	1 032 €	186 050 €
Julie	NP	187 082 €	98 218 €	12 779 €	0 €	1 032 €	186 050 €
Option du co	njo <mark>int survi</mark>	vant : Quotité	disponible en	pleine propriété			
Madame	PP	166 295 €	0 €	344 344 €	0 €	1 835 €	164 460 €
Marie	PP	166 295 €	174 610 €	12 779 €	13 116 €	1 835 €	151 344 €
Julie	PP	166 295 €	174 610 €	12 779 €	13 116 €	1 835 €	151 344 €

#### Transmission au second décès : Madame

ILICITAGE AVE	COUNTION	NTRE EPOUX					
		leur brute trimoniale	Valeur fiscale	Capitaux décès hors prév.	Droits de succession	Estimation Frais de notaire	Valeur nette patrimoniale
Option du c	onjoint surv	rivant : 100%	Usufruit				
Marie	PP	313 378 €	329 116 €	399 008 €	44 017 €	3 432 €	265 929 €
Julie	PP	313 378 €	329 116 €	399 008 €	44 017 €	3 432 €	265 929 €
Option du c	onjoint surv	rivant : 3/4 Us	ufruit et 1/4 Ple	eine propriété			
Marie	PP	375 394 €	394 250 €	399 008 €	57 044 €	4 080 €	314 270 €
Julie	PP	375 394 €	394 250 €	399 008 €	57 044 €	4 080 €	314 270 €
Option du c	onjoint surv	rivant : Quotité	disponible en	pleine propriété			
Marie	PP	396 984 €	416 879 €	399 008 €	61 570 €	4 296 €	331 118 €
Julie	PP	396 984 €	416 879 €	399 008 €	61 570 €	4 296 €	331 118 €



Vos objectifs

Nos préconisations patrimoniales

Nos solutions financières



# Synthèse: Transmission du patrimoine après mise en place de notre organisation

En ordre inversé : 1er décès de Madame

HERITAGE AVEC I	DONATION E	NTRE EPOUX					
		leur brute trimoniale	Valeur fiscale	Capitaux décès hors prév.	Droits de succession	Estimation Frais de notaire	Valeur nette patrimoniale
Option du con	njoint surv	ivant : 100% l	Jsufruit				
Monsieur	USU	629 460 €	0 €	252 023 €	0 €	2 745 €	626 715 €
Marie	NP	314 730 €	198 280 €	12 779 €	17 850 €	2 059 €	294 821 €
Julie	NP	314 730 €	198 280 €	12 779 €	17 850 €	2 059 €	294 821 €
Option du con	njoint surv	ivant : 3/4 Usı	ufruit et 1/4 Ple	ine propriété			
Monsieur	U+P	629 460 €	0 €	252 023 €	0.5	3 775 €	625 685 €
Marie	NP	236 048 €	148 710 €	12 779 €	7 936 €	1 544 €	226 568 €
Julie	NP	236 048 €	148 710 €	12 779 €	7 936 €	1 544 €	226 568 €
Option du con	njoint surv	ivant : Quotité	disponible en	pleine propriété			
Monsieur	PP	209 820 €	0 €	252 023 €	0 €	2 288 €	207 532 €
Marie	PP	209 820 €	220 311 €	12 779 €	22 257 €	2 288 €	185 275 €
Julie	PP	209 820 €	220 311 €	12 779 €	22 257 €	2 288 €	185 275 €

Transmission au second décès : de Monsieur

		eur brute rimoniale	Valeur fiscale	Capitaux décès hors prév.	Droits de succession	Estimation Frais de potaire	Valeur nette patrimoniale
Option du c	conjoint survi	vant : 100% l	Jsufruit				
Marie	PP	248 092 €	260 566 €	355 036 €	30 307 €	2 753 €	215 032 €
Julie	PP	248 092 €	260 566 €	355 036 €	30 307 €	2 753 €	215 032 €
option du c	onjoint survi	vant : 3/4 Us	ufruit et 1/4 Ple	eine propriété			
//arie	PP	326 260 €	342 667 €	355 036 €	46 /28 €	3.571 €	275 961 €
ulie	PP	326 260 €	342 667 €	355 036 €	46 728 €	3 571 €	275 961 €
option du c	conjoint survi	vant : Quotité	disponible en	pleine propriété			
/arie	PP	353 231 €	370 950 €	355 036 €	52 384 €	3 844 €	297 003 €
ulie	PP	353 231 €	370 950 €	355 036 €	52 384 €	3 844 €	297 003 €



Votre situation

Vos objectifs

Nos préconisations patrimoniales

Nos solutions financières